

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190913-0000020583-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2019

Réception par le Préfet : 17/09/2019

Publication : 20/09/2019

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-8-2-1

Séance du vendredi 13 septembre
2019

SYMBIO

PARTICIPATION 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MUNCK, Mmes ORLANDI PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-2-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'attractivité des territoires du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-3-1-6 du 21 juin 2019 relative à la Décision Modificative n°1,
- VU les statuts du Syndicat Mixte du Bioscope signés le 25 novembre 2014,

- VU le règlement financier départemental,
VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 29 mars 2019,
VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue et autorise le versement au SYMBIO de la contribution départementale 2019 d'un montant de 12 389,13 € en fonctionnement,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F745, chapitre 65, fonction 94, nature 6561, code programme 2917, service 113 du budget départemental,
- Alloue et autorise le versement au SYMBIO de la contribution départementale 2019 d'un montant de 21 232,44 € en investissement,
- Approuve la convention portant attribution de contributions d'investissement en faveur du SYMBIO, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise la Présidente à la signer,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F245, chapitre 204, fonction 94, nature 204151, code programme 2912, service 113 du budget départemental.

Mme PAGLIARULO ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Présidente du Syndicat Mixte du Bioscope.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité